

Stenay

L'accessibilité pour tous



■ Tous les établissements recevant du public sont concernés.

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessible les établissements recevant du public comme les commerces, théâtres, cinémas, cabinets libéraux, mairies, établissements scolaires etc.

L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous, ainsi que l'explique Thomas Camponova, directeur de SMD pépinière d'entreprises « L'agenda d'accessibilité programmée permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le premier janvier.

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé jusqu'à trois ans, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie ».

SMD Pépinière d'entreprises proposera plusieurs séances d'information concernant cette thématique « 2015 accessibilité pour tous » principalement à destination des chefs d'entreprises du Nord meusien. Il y aura une réunion d'information de 18 h à 19 h à Stenay le 16 février, le 17 février à Montmédy et le 18 février à Dun.

Les réunions sont ouvertes à tous.

➡ Renseignements auprès de SMD au 03.29.80.38.38.